



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mille vingt, Nous, **Pierre RAMBOUR**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le trente janvier deux mille vingt à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Budget communal : autorisations spéciales ;**
- **Subventions aux sociétés mutualistes pour l'année 2020 ;**
- **Convention d'entretien et de fonctionnement des zones d'activités économiques entre la ville et la CCVT ;**
- **Mise en place de la convention territoriale globale pour la période 2019-2022 avec la CAF de l'Oise ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire.**

Présents : Mmes BERTHIER, CUYPERS, LAMARQUE, MOREAU, PAGANOTTO, PAN, PELLÉ,
 Messieurs DÉTRÉE, DUVIVIER, GÉRAUD, HARROIS, MAHÉ, MÉDICI, MORAND, RAMBOUR, RAYNAL,

Pouvoirs : Mr GILLOUARD à Mr RAMBOUR, Mr HUCHER à Mr DÉTRÉE, Mr RÉTHORÉ à Mr MÉDICI,

Absente : Mme GOITA.

Secrétaire de Séance : Mr MORAND Philippe.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2020_1 : BUDGET COMMUNAL : AUTORISATIONS SPECIALES

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente .

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous :

Opération		Compte	crédits ouverts en 2019	montants autorisés avant le BP
				25,00%
		2111 - Terrains nus	115 000,00 €	28 750,00 €
		10226 - Taxe d'aménagement		8 780,00 €
101	MAIRIE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 764,00 €	441,00 €
101	MAIRIE	21318 - Autres bâtiments publics	726 000,00 €	181 500,00 €
101	MAIRIE	21571 - Matériel roulant	18 000,00 €	4 500,00 €
101	MAIRIE	2183 - Matériel de bureau et informatique.	43 212,89 €	10 803,22 €
101	MAIRIE	2184 - Mobilier	500,00 €	125,00 €

102	ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE	21312 - Bâtiments scolaires	88 142,00 €	22 035,50 €
102	ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE	2184 - Mobilier	1 072,00 €	268,00 €
102	ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 102,00 €	275,50 €
103	VIE ASSOCIATIVE	21318 - Autres bâtiments publics	346 484,00 €	86 621,00 €
104	EGLISE ET ALENTOURS	21318 - Autres bâtiments publics	121 220,00 €	30 305,00 €
105	VOIRIE COMMUNALE ET PARKINGS	2151 - Réseaux de voirie	269 355,80 €	67 338,95 €
105	VOIRIE COMMUNALE ET PARKINGS	2152 - Installations de voirie	63 460,20 €	15 865,05 €
106	ECLAIRAGE PUBLIC	21534 - Réseaux d'électrification	153 494,65 €	38 373,66 €
112	CANTINE	2184 - Mobilier	4 000,00 €	1 000,00 €
114	CHEMIN DE CHAMBLY	2111 - Terrains nus	30 000,00 €	7 500,00 €
114	CHEMIN DE CHAMBLY	2138 - Autres constructions	14 955,47 €	3 738,87 €
115	SERVICES TECHNIQUES	21571 - Matériel roulant	62 000,00 €	15 500,00 €
115	SERVICES TECHNIQUES	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	8 592,67 €	2 148,17 €
116	CENTRE CULTUREL	2138 - Autres constructions	49 903,66 €	12 475,92 €
123	AMENAGEMENT PAYSAGER	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	30 860,00 €	7 715,00 €
124	AMENAGEMENT PLAINE MOULIN BAUDET	2151 - Réseaux de voirie	221 785,41 €	55 446,35 €
125	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	21534 - Réseaux d'électrification	452 303,39 €	113 075,85 €
126	ELABORATION DU P.L.U.	202 - Frais réalisation documents urbanisme	12 800,31 €	3 200,08 €

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour 19.

N° / 2020_2 : SUBVENTION AUX SOCIETES MUTUALISTES POUR L'ANNEE 2020

Je vous propose de verser une subvention d'un montant annuel de :

- 2 000 € à la MOAT ;
- 1 000 € à la MNT.

Cette subvention sera versée mensuellement afin de permettre une meilleure adaptation aux changements de situation et sera portée au Budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de verser aux sociétés mutualistes citées ci-dessus les subventions sus mentionnées.

N° / 2020_3 : CONVENTION ENTRE LA CCVT ET LA COMMUNE DE CHAUMONT-EN-VEXIN POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU MOULIN D'ANGEAN ET LA ZONE COMMERCIALE « LES CHATAIGNIERS »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019 approuvant le transfert des zones d'activités économique et Commerciale à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2019 concernant la convention temporaire de gestion entre la Communauté de Communes et la commune de Chaumont en Vexin pour l'entretien,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de gestion présentée,

Considérant que les conditions patrimoniales et financières du transfert ne sont pas arrêtées à ce jour, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes et la commune de Chaumont-en-Vexin afin de définir les conditions de la gestion et de l'entretien des ZAE situées sur son territoire et objets du transfert.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, pour la gestion de la zone d'activité économique du Moulin d'Angean et de la zone commerciale « Les Châtaigniers », relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

N° / 2020 4 : Mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2019 – 2022 avec la CAF de l'Oise

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Caf de l'Oise, la Msa de Picardie, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Vexin Thelle, ses communes membres et leurs associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces différents acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficience et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Cnaf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

Au niveau local la CTG consiste à décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place des champs d'intervention partagés par la Communauté de Communes du Vexin Thelle, ses communes membres, la MSA de Picardie et la Caf de l'Oise.

Ce nouveau cadre de coordination doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- adapter l'offre de service aux évolutions démographiques et sociales,
- poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics,
- mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population,
- assurer l'efficacité de la dépense,
- construire un projet de territoire,
- faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services,
- simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée,
- valoriser les actions.

Vu le projet de Convention Territoriale Globale présentée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de Convention Territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes du Vexin Thelle, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de Communes pour la période 2019-2022,
- **d'autoriser** Mr Le Maire à signer cette convention.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014_25 du 29/03/2014,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 13 décembre 2019 au 30 janvier 2020 :

Compte	Fournisseur	Opération/Service	Objet	Montant TTC
6257	LE CAPPEVILLE	FETES ET CÉRÉMONIES	Cocktail Vœux 2020	1 500,00 €
60633	SAMOG	VOIRIE	Enrobé à froid en vrac / 8T	1 122,00 €
6257	JLG	3 ^{ème} AGE	Goûter Chandeleur du 02/02/2020 (aînés)	2 770,00 €
6257	REPLAY EVENEMENTIEL	3 ^{ème} AGE	Animation goûter Chandeleur du 02/02/2020 (aînés)	1 295,00 €
61551	HYDROMECA	TECHNIQUE	Pièces détachées / Balayeuse	747,42 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Réfection parking devant l'Hôpital / Rte Enencourt	17 998,80 €
615221	ABV SOLUTIONS	EGLISE	Capture des pigeons	2 280,00€
61551	GARAGE BOSSUT	TECHNIQUE	Remplacement pompe à injection + filtre à gasoil / Ford Transit Benne	2 387,74 €
615232	STPEE	EP	Fourniture et pose de radars pédagogiques / Rte d'Enencourt, E. Déchamps, P. Budin, S. Carnot	8 324,45 €
615231	T1	VOIRIE	Marquage au sol / Rue de la Libération section Rue Brachedal, Avenue de la gare	2 792,28 €
615231	T1	VOIRIE	Marquage au sol / Rue Emile Déchamps	2 180,46 €

615231	T1	VOIRIE	Remise en état d'un panneau / Rue Bertinot Juel carrefour P. Budin	738,90 €
615231	T1	VOIRIE	Sécurisation passage piéton / RD583 Rue Sadi Carnot	3 600,65 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise potelets PMR suite aux divers sinistres	7 200,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Création de trottoirs et de passage piétons PMR / Angle avenue de la Gare et Rue Brachedal	1 800,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Pose de bancs sur divers site de la commune	2 400,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Création d'accès en enrobés / 11 Rue de la Pissotte (CTM)	4 718,40 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Création trottoir PMR / Rue Bertinot Juel	8 712,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise bordures chasse-roues suite sinistre routier / Rue de Lailerie	2 400,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Travaux d'urgence suite sinistre routier / Rue Pillon et Augustin Auger	2 286,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise des trous sur parking du Centre Social	1 800,00 €
2158	DUBRAC TP	BUDGET ASSAINISSEMENT	Réparation réseau assainissement cassé / Rue de la Laiterie	11 976,00 €
2158	DUBRAC TP	BUDGET ASSAINISSEMENT	Travaux de recherche cause effondrement voirie / Rue de la Laiterie	2 400,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Déplacement passage piéton / 18 Rue Emile Déchamps	4 416,00 €
615231	AMS FORGE	VOIRIE	Création d'une grille en ferronnerie / Pont du Moulinet	1 920,00 €
2152	OISE VRD SERVICES	VOIRIE	MO - Aménagement d'un parking VL / Plaine Moulin Baudet	16 080,00 €
2151	ADTO	ASSAINISSEMENT	MO - Suivi travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement	43 800,00 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 13 décembre 2019 au 30 janvier 2020 :

Date	Noms	Adresse	Exercice droit préemption
11/12	SCI DU MALT VERT	MOULIN D'ANGEAN	NON
19/12	SCI DU MALT VERT	MOULIN D'ANGEAN	NON
20/12	NIZON	12 RUE RAYMOND PILLON	NON
24/12	SINNEMA	25 RUE ROGER BLONDEAU	NON

26/12	MORICE	8 RUE DU GENERAL DE GAULLE	NON
03/01/2020	DELACOURT	2 ALLEE DES BOIS CRIAUX	NON
07/01/2020	PINEL	5 RUE ROGER BLONDEAU	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 13 décembre 2019 au 30 janvier 2020 :

Date	Nom	Durée	Prix	Emplacement
09/12/2019	Mr MENU Michel	50 ans	500 €	Clos 2, Division 1, Tombe 160
16/12/2019	Mr BALLUE Yves	30 ans	300 €	Clos 2, Division 2, Tombe 164
24/12/2019	Centre hospitalier Beauvais	30 ans	300 €	Clos 2, Division 4, Tombe 151

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des cartes de remerciements et dessins reçus par deux petites filles de 6 et 8 ans ayant obtenu une aide ponctuelle pour la pratique de leur activité sportive (danse) ; et profite pour remercier toutes les associations communales pour leur implication dans le bon déroulement des activités sportives.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de la carte de vœux et remerciements reçue par l'école élémentaire.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par les Restos du Cœur remerciant la municipalité pour sa générosité permettant la distribution de denrées alimentaires aux bénéficiaires de la commune mais également des communes avoisinantes.

Madame Lamarque informe le conseil municipal qu'à lieu ce week end le 28^{ème} salon d'artistes, le vernissage de l'exposition aura lieu ce vendredi à 19h, à la salle de l'ancien baillage.

Madame Lamarque informe le conseil municipal que la lettre chaumontoise est disponible pour la distribution, celle-ci peut donc être retirée par les conseillers municipaux.

Monsieur Medici informe le conseil municipal qu'à lieu ce dimanche le goûter (chandeleur) pour les aînés à la salle des fêtes à partir de 14h.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de conseil aura lieu première semaine de Mars afin de procéder au vote des comptes administratifs et de gestion de l'année 2019.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 10